

# OPTION SPÉCIFIQUE MUSIQUE

Pour une présentation vidéo, cliquez ce lien : [Vidéo OS Musique.LBC](#)

L'Option Spécifique Musique est une option culturelle large qui, partant de l'étude spécifique de la musique, prépare et stimule les étudiant·e·s à devenir des êtres créatifs, curieux et agissants. Ancré dans le tissu culturel régional, l'enseignement prend le parti de collaborer étroitement avec les institutions culturelles : c'est ainsi que – outre les visites d'artistes et la participation à des concerts – les performances de fin d'études sont présentées publiquement dans des théâtres ou institutions.

Le cursus de l'Option Spécifique Musique est structuré en deux parties complémentaires :

1) **UN COURS** (2h hebdomadaires) comprenant :

- **Un cheminement historique complet** (histoire musicale et culturelle de l'Occident, de l'Antiquité au XXI<sup>e</sup> siècle) qui s'attache à étudier des formes musicales et artistiques aussi largement que possible, avec un accent particulier sur la pratique sociale de la musique (sa fonction dans tel ou tel type de société, ses modes de partage et de diffusion, sa faculté de créer des comportements, etc.).
- **Une formation technique** dans les domaines harmoniques, analytiques et rythmiques, offrant des outils de compréhension, des techniques de composition et un développement de l'écoute.
- **Une accroche esthétique** permanente (compréhension des enjeux et des questionnements liés aux arts dans une société). Cet aspect est important pour que l'étudiant·e puisse saisir les enjeux culturels liés à un monde en mutation rapide. Nous axerons notre réflexion sur des questions essentielles : quelle musique s'enchaîne dans quel type de société ? Quels sont les codes et les rapports de force dans lesquels nous nous inscrivons et qui limitent ou décuplent notre liberté ? Qu'est-ce qu'un·e musicien·ne hier et aujourd'hui ?

Le cours ambitionne de fournir aux étudiant·e·s les armes théoriques nécessaires leur permettant à la fois d'agir, de construire et de comprendre toute forme de musique et d'expression artistique. Il doit permettre d'éclairer les propositions de l'atelier.

2) **UN ATELIER** (2h hebdomadaires) comprenant :

- **Un travail créatif** imbriqué à des problématiques contemporaines (compositions musicales, performances, rencontres et travaux avec des artistes, développement d'une pratique personnelle, arrangements, etc.)
- **Un travail sonore** autour de l'improvisation instrumentale permettant d'entrer dans le monde du son, de l'écoute et du jeu collectif
- **Une approche des techniques du son** (montages, enregistrements)

L'atelier doit accompagner l'étudiant·e·s dans son développement expressif personnel tout en l'invitant à découvrir des univers et des techniques particulières. L'atelier doit être en mesure de conférer un sens aux éléments étudiés dans le cours.

## Structure générale de l'OS musique

	OS		DF	
Année 1	Cours (2h)	Atelier (2h)	Ecoute	Chœur / orchestre
Année 2	↓	↓	Fenêtre arts-visuels	
Année 3	↓	↓		

Le **cours de Discipline fondamentale** (DF) est imbriqué à l'Option spécifique, dans la mesure où le choix est ici obligé (choisir l'OS musique implique de choisir la DF musique). La DF propose **une formation à l'écoute** et la participation à la chorale ou à l'orchestre (1<sup>ère</sup> année) et une « **Fenêtre** » (2<sup>e</sup> année). En conséquence de quoi, l'option se présente comme un bloc constitué de 6 heures d'enseignement hebdomadaires. L'ère est au métissage, à la rencontre fertile des arts pluriels. Les créateurs n'ont jamais fonctionné en vase clos. En deuxième année, dans le cadre de la « fenêtre », les étudiant·e·s musique et arts visuels travaillent ensemble à la réflexion et la création de pratiques débordant leurs frontières propres. Sous le regard tour à tour d'un·e enseignant·e de chaque discipline, nous créons des objets et des temps qui n'existent pas encore.

**Les projets de chorale et d'orchestre** ont la particularité de proposer des créations originales et de travailler régulièrement dans un univers artistique professionnel. Dans la mesure où ces projets sont largement imbriqués dans les cours et ateliers de l'OS Musique, ils permettent aux étudiant·e·s une rencontre réelle avec les métiers du spectacle – ingénieurs du son, techniciens du spectacle, ingénieurs-lumières, musiciens professionnels, metteurs en scène, etc.

A l'issue des trois années de formation, un examen écrit sanctionne les connaissances acquises, tandis que l'examen oral (un concert présentant une création de l'étudiant·e) met en valeur ses capacités créatives et expressives. Ces concerts sont donnés en collaboration avec un institution culturelle de la ville.

Un **travail de maturité** est aussi possible en musique. Celui-ci se présente en général sous la forme d'un projet artistique personnel ambitieux permettant à l'étudiant·e une première expérience de construction et de conduite de projet.

Pour s'inscrire à cette option, il est nécessaire d'avoir un intérêt pour la musique et les démarches culturelles en général. Par contre, aucun prérequis technique n'est exigé.

L'OS Musique, par son caractère à la fois généraliste et spécialisé peut être un atout important pour préparer à des métiers dans des domaines aussi divers que les métiers de la musique, de la culture et de l'art, les domaines de la santé, de l'éducation, de la communication ou des sciences humaines notamment.